

## Appel aux dons

La Chorale Populaire de Toulouse est une association "loi 1901" reconnue d'intérêt général.

Vous pouvez soutenir son activité en lui apportant votre concours financier et devenir ainsi membre bienfaiteur de notre chorale.

Nous sommes cinquante amateurs passionnés qui nous retrouvons autour d'un répertoire très vaste, du sacré au profane, de la renaissance au style contemporain, de l'atlantique à l'Oural. La Chorale populaire de Toulouse, vieille de plus de 60 ans, enrichit son répertoire dans une tradition populaire cherchant à rapprocher la musique chorale d'un large public.

Le mécénat culturel pour un particulier est très avantageux, à la fois pour le mécène et pour le chœur. Il vous est possible de déduire 66 % du montant de vos dons de votre impôt sur le revenu. Du fait de ce remboursement, un don vous coûte réellement 34 % de sa valeur.

Ainsi, si vous donnez 200 euros à la Chorale Populaire de Toulouse ; vous obtiendrez une réduction d'impôts de 132 euros, ce qui fait que votre don ne vous aura réellement coûté que 68 euros.

En pratique, ce montant de 200€ est à porter en case 7 UD de votre déclaration. Vous recevrez votre reçu fiscal CERFA 11580\*03 pour bénéficier sans tarder de votre crédit d'impôt. Nous vous enverrons votre justificatif de paiement dès que le cheque sera enregistré. Le prélèvement à la source n'a pas changé ces dispositions. Les dons aux associations d'intérêt général continuent à bénéficier d'une réduction de 66 %.

Vous devenez ainsi membre bienfaiteur et nous vous remercions de votre participation à notre activité.

La Chorale Populaire de Toulouse mars 2019